

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 1-2

Rubrik: Procès-verbaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbaux

Société d'apiculture de Bière et environs

Assemblée d'automne du 27 octobre 1995 à La Sarraz

L'assemblée étant normalement convoquée pour 19 h 30, il est 19 h 45, quart d'heure vaudois passé, lorsque notre très respecté président ouvre la séance par les souhaits de bienvenue aux 19 membres présents, souvent accompagnés de leurs épouses. Il nous fait part ensuite des personnes qui se sont donné la peine de s'excuser: MM. Mülemann, Annen, Dépraz, Mutrux, Rochat, Piguet et Mora père et fils. Il propose ensuite l'ordre du jour à l'assemblée, qui l'adopte sans opposition. Les listes de présence étant déjà en circulation, nous pouvons passer directement au point 2.

Préparation des assemblées FV et SAR

Notre orateur du moment nous rappelle les délégués désignés, soit MM. Croset et Mora pour la SAR et MM. Bolay et Décurnex pour la FV.

Etat sanitaire des ruchers de la section

M. Aubert nous signale plusieurs cas de loque américaine à Montricher. Il semble que les inspecteurs n'ont pas reçu le sulfatasiol pour traiter ces cas, donc, vu la saison tardive ceux-ci ne seront pas réglés au printemps.

M. Péclard note une augmentation du nombre de ruches pour une diminution du nombre des apiculteurs; sinon rien de spécial à signaler.

M. Zaugg note une bonne santé générale des ruchers, il a fait peu de visites en 1995 en raison d'un surcroît de travail. Il a traité ses ruchers comme tout le monde avec Bayvarol et peu de varroas sont tombés. Il pense que dès l'an prochain nous devrons utiliser d'autres formes de traitement pour éviter les résistances quasi programmées en cas d'utilisation prolongée d'une même molécule. Il nous cite au passage l'acide formique, l'acide lactique ou encore l'acide oxalique.

M. Aubert nous signale encore que l'Etat de Vaud ne va plus prendre en charge les traitements contre le varroa, car les acarioses ne feront, à l'avenir, plus partie de la Loi sur les

épizooties. Il sera donc nécessaire de réorganiser le tout.

Cette dernière intervention provoque des discussions en petit comité et votre serviteur note au passage que quel que soit le moyen utilisé, il devra être simple et à la portée de tout un chacun, sinon une partie des apiculteurs risque de renoncer à tout traitement, d'où source de réinfestation.

Activités 1995

Le cours d'élevage organisé par notre moniteur, M. Jean Cretegny, a connu un franc succès puisque pas moins de 15 participants l'ont suivi avec enthousiasme. Un cours est à nouveau prévu en 1996 (lire votre journal préféré).

Le Comptoir de Cossonay n'a pas tenu toutes ses promesses. En effet, la société n'a encaissé que 350 francs sur le miel vendu. Le prix du stand étant fixé à environ 800 francs, la perte pour la société se monte donc à environ 450 francs.

M. Lüthy regrette que des bougies artisanales n'aient pas été mises en vente. M. le président lui répond que le stand était doté de bougies, de savon et autres produits, mais que là aussi la vente ne fut pas mirobolante.

Visite des ruchers 1995 : là aussi cette activité n'a pas connu le succès espéré. Il semble que nos amis et collègues apiculteurs aient une fâcheuse tendance au repli sur soi-même, alors que par les temps qui courent ce devrait être le contraire, car c'est ensemble que nous gagnerons la bataille et pas chacun pour soi dans son coin.

Préavis course 1996

Notre vice-président nous donne la primeur de quelques projets qu'il nous prépare pour 1996 : course de deux jours dans le Midi, avec visite d'une exploitation apicole, d'un élevage de vers à soie, d'un pressoir à huile etc.

M. le président pense qu'une visite de rucher n'est pas absolument indispensable et qu'une course d'un jour doit aussi être proposée à l'assemblée générale.

M. Pointet abonde dans ce sens et propose une visite de cave.

Propositions individuelles

Notre guide nous propose de réfléchir sur l'utilité des visites de ruchers, qui sont si peu



suivies. Il nous donne encore lecture de la lettre du secrétaire, qui souhaite se retirer dès l'assemblée générale 1996 pour cause de surcroît de travail.

La parole n'étant plus demandée, M. le président peut lever la séance à 20 h 07. Il invite chacun à passer à table afin de déguster le délicieux souper mitonné par le Restaurant de la Croix-Blanche à La Sarraz.

Le secrétaire J.-D. Bertholet

Société d'apiculture de La Chaux-de-Fonds et environs

Assemblée générale du 26 octobre 1995 à la Croix-d'Or

Il est 20 h 15 lorsque Eric Aubry, président, ouvre cette assemblée en adressant une cordiale bienvenue à tous et nous présente l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Correspondance.
4. Rapports du président, du caissier, des vérificateurs, de l'inspecteur cantonal adjoint.
5. Cotisations 1996.
6. Admissions.
- Renouvellement du comité.
8. Divers.

1. Appel

19 membres sont présents, alors que 4 sont excusés.

2. Procès-verbal

Lu par l'auteur et accepté avec deux modifications.

3. Correspondance

Lettre de remerciements émanant de la FCNA pour le dévouement et la participation à Apimondia.

Fernand Aubry, excusé, nous a fait parvenir par lettre quelques notes concernant la ruche DB en sagex qu'il a testée en 1995 : la ruche est trop petite, le matériel pas assez solide, surtout pour une année de récolte comme en 1995. Tout colle et il est difficile de sortir les cadres sans abîmer la ruche.

Mêmes remarques de J.-Louis Brunner pour la ruche suisse, qui en plus a essaimé, même avec une jeune reine.

4. Rapports

Rapport du président

Dans son rapport, le président nous rappelle qu'il s'est rendu avec le vice-président

chez M. Edouard Frutschy, doyen de notre société, pour lui remettre le traditionnel cadeau pour 60 années d'apiculture à la SAR et à notre société.

L'hiver fut rude, avec de la neige au mois de janvier, février doux, retour d'hiver au mois de mars, avril de nouveau doux avec retour du froid et Pâques blanches. Même type de temps pour mai, avec retour du froid et de la neige les 13 et 14. Juin fut pluvieux, mais heureusement le beau revint, chaud et humidité favorisant le développement des pucerons, et dès juillet jusqu'à fin août les extracteurs tournèrent à plein rendement. Vu le mauvais départ de la saison, dame Nature a surpris beaucoup d'apiculteurs.

Le comité s'est réuni deux fois : deux assemblées générales ont suffi pour liquider les affaires courantes, alors que la FCNA s'est réunie trois fois.

Début juin, inauguration d'un rucher-école au Devins.

Mi-juin, course organisée par le maître Charles et son épouse, visite des grottes de l'Orbe, pique-nique chez Angélina et J.-Jacques et leurs familles. L'accueil fut chaleureux et tous les participants garderont un bon souvenir de cette course.

Août, Apimondia avec pour le canton la médaille d'or pour l'hydromel de Pierre Berset, apiculteur à Couvet.

Septembre, journée des familles très fraîche le matin, où les cuistots se sont gelés, mais retour du soleil avec les participants.

Pour terminer son rapport, le président nous rappelle la date du souper, remercie les membres du comité et nous souhaite bon hivernage aux ruchers.

Rapport du caissier

Tour de magie du caissier qui, avec un déficit de 21 fr. 55, réussit à boucler l'exercice avec une augmentation de fortune de 429 fr. 65. Bravo et félicitations à Claude.

Rapport des vérificateurs

Mme Rose Aubry, au nom des vérificateurs, nous lit le rapport de vérification des comptes et prie l'assemblée d'en donner décharge au caissier avec félicitations et remerciements pour son excellent travail.

Rapport de l'inspecteur cantonal adjoint

Encore une année noire, nous dit Claude, avec l'interdiction prochaine du Fumidil et Nosema. Front varroase, mauvaise nouvelle, puisque cette parasitose sera une «épidémie» à surveiller.



5. Cotisations 1996

Le caissier ne demande pas d'augmenter les cotisations, ce qu'approuve l'assemblée à l'unanimité.

6. Admissions

Deux nouveaux membres sont admis : Jean-Claude Geiser, La Ferrière, et Lucien Jacot, La Chaux-de-Fonds.

7. Renouvellement du comité

Peu de changements au comité, qui est réélu en bloc, le secrétaire acceptant une dernière période. Concernant l'élection d'un membre, personne n'acceptant d'entrer au comité, sur proposition l'assemblée décide de réduire provisoirement le comité à 7 membres.

8. Divers

Le président remet une petite attention à Angélina et J.-Jacques pour leur sympathique réception lors de la course. Les cuisiniers sont vivement remerciés pour la parfaite organisation de la Journée des familles. Le président nous rappelle le souper du 11 novembre et, l'ami Api étant absent, il nous passe quelques dias de 1979. L'assemblée est levée à 22 h.

Le secrétaire : Didier Gigon

Société d'apiculture, Les Alpes

Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1995

Les membres de la société d'apiculture Les Alpes se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 1995 à Aigle. Selon l'ordre du jour, ils avaient à élire un nouveau comité.

En effet, MM. Emery, président, Polo et Genet, en charge depuis de nombreuses années, avaient exprimé le désir d'être remplacés. M. Forel, vice-président et caissier, ayant accepté de rester fidèle au poste, ce sont sept membres nouveaux qui le rejoignent. Ceux-ci ont présenté un programme d'action pour les deux prochaines années et c'est sur cette base que l'assemblée les a élus.

M. Forel sera donc entouré de Mme et MM. Roger Degoumois (président), Simone Pidoux (secrétaire), Henri Lagnaz, Alexandre Lugrin, Rémy Pidoux, Arthur Rosselet et Rudolf Strahm.

Le nouveau comité a remercié vivement l'ancien pour son travail à la tête de la société.

La soirée s'est poursuivie par la présentation d'une vidéo de Robert Grand sur la jour-

née d'accueil Apimondia des apiculteurs étrangers dans notre région. Une dégustation de miel a clos cette agréable soirée.

Le comité

Fédération valaisanne d'apiculture

Rétrospective 1995

Chers amis apiculteurs et apicultrices membres de la FVA, par ce petit message désormais traditionnel, je vous apporte mes meilleures salutations, ainsi que tous mes bons vœux pour 1996.

Voici, brièvement retracés, les temps forts qui ont marqué l'apiculture valaisanne en 1995 :

Intoxications d'abeilles par le Context

C'est par une bien triste nouvelle qu'a commencé le printemps 1995 : de Martigny à Sierre, des milliers de pupes sont expulsées d'un grand nombre de ruches, en général des plus fortes. En 1994 déjà, dans la région de Bramois, nous avons été confrontés à de telles intoxications, mais à une échelle bien plus petite ; la cause en avait été une mauvaise utilisation de l'Insegar. Cette année-ci, ces intoxications prennent rapidement l'allure d'une catastrophe.

L'affaire fit rapidement la une des journaux, de la radio et de la TV. Dès le départ, les soupçons se sont portés sur un nouveau produit de Ciba, le Context, utilisé pour la première année et au bénéfice d'une homologation provisoire, pour la lutte contre le pou de San José. Il s'agit d'un RCI (régulateur de croissance d'insectes).

La Maison Ciba prit rapidement contact avec la FVA pour régler ce problème. Pour votre comité, il s'agissait d'une première, nous avons décidé de prendre la défense des apiculteurs concernés. De fin avril (premier contact avec Ciba) à mi-décembre (accord avec la Winterthur-Assurances, assureur de Ciba), nous avons vécu une période qui ne fut pas toujours facile : il s'agissait bien souvent de prendre des décisions très rapidement, de façon à défendre les intérêts des apiculteurs, sans commettre d'erreur.

Tout au long de cette affaire, nous avons pu bénéficier de la pleine collaboration et des conseils avisés de notre inspecteur cantonal des ruchers, **M. Jean-Marie FORMAZ**, je l'en remercie très sincèrement, au nom de tous les apiculteurs. Il a accepté notamment la difficile tâche de nous représenter au sein du collège d'experts qui devait visiter les ruches fortement touchées. Il a fait partie du collège d'experts avec **M. Robert STEIGER**, inspec-



teur cantonal vaudois des ruchers, et **M. Joël MEIER**, de Ciba. Nous remercions tous ces experts pour le travail délicat qu'ils ont accompli.

Malgré toute sa bonne volonté, il s'est trouvé un moment où votre comité n'a plus été en mesure de dominer les problèmes juridiques liés au bon règlement de l'affaire. Nous avons donc demandé de prendre la défense des intérêts des apiculteurs lésés à **M. Marcel MATHIER**, de Sierre, qui a immédiatement accepté de nous aider. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que, sans ses conseils et ses interventions, nous n'aurions jamais pu réaliser l'accord qui a été fait dans son Etude, le 14 décembre 1995, accord qui a permis d'indemniser tout à fait correctement les apiculteurs ayant subi des dégâts.

Au nom des apiculteurs valaisans, **M. Mathier**, le comité de la FVA vous dit un grand merci pour toute votre action !

Le vœu de votre comité est que nous ne nous trouvions pas chaque année devant de tels massacres d'abeilles. Nous remercions par avance les firmes chimiques de tenir compte de notre désir, cela dans leur intérêt et le nôtre.

Sion-Expo – Comptoir de Martigny

C'est avec un grand plaisir que nous avons participé pour la 2^e année consécutive à la Foire de printemps Sion-Expo. La FVA, par sa présence aux différentes foires du Valais, désire faire connaître toujours plus l'apiculture et les produits de la ruche au public qui visite ces foires, comptoirs ou expositions. Merci à ceux qui ont participé au montage du stand : **MM. Roger VILLETTAZ** et **Jean-Marie FORMAZ**. Merci également à **M. Michel FOURNIER** qui nous met chaque année un cadre avec abeilles vivantes à disposition. Enfin, je ne saurai terminer ces remerciements sans citer notre amie **Mlle Maya GABIOUD**, qui par sa sympathie et sa gentillesse naturelles anime d'une manière merveilleuse notre stand.

Les sections d'Entremont et de Martigny animent également la journée apicole du Comptoir de Martigny. Cette journée fut également un succès. Un très grand merci aux présidents des 2 sections concernées : **M. Ulysse DELASOIE**, président de la section d'Entremont, et **M. Michel RODUIT**, président de la section de Martigny, pour leur engagement au service de la promotion de l'apiculture. En 1995, nous avons pu bénéficier d'un conférencier de qualité en la personne de **M. Willy DEBELY**, membre du comité SAR, qui nous a entretenus de la bonne conduite du rucher. Nous le remercions d'avoir accepté de mettre ses connaissances au service des très nombreux apiculteurs ayant assisté à sa conférence.

Concours des ruchers

Cette année, les 4 sections de Conthey, Hérens, Sion et Sierre formaient la 12^e circonscription de la SAR qui participait au concours des ruchers. Avec une participation de 18 apiculteurs, nous avons fourni la preuve que l'apiculture en Valais était encore bien vivante, et, m'a-t-on dit, de qualité. Je tiens donc à féliciter tous les participants de s'être inscrits à ce concours qui a pour but essentiel de se perfectionner et d'améliorer sa manière de travailler et ses connaissances.

Qu'il me soit permis d'adresser des félicitations particulières à **M. Jean-Louis BOVIER**, qui s'est vu attribuer la médaille de vermeil, ainsi qu'à **Mlle Maya GABIOUD**, qui est la première dame valaisanne médaillée d'or au concours des ruchers ! Bravo à tous deux ! Je tiens également à relever le courage des apiculteurs qui ont maintenu leur inscription au concours, cela malgré les dégâts dus au Context. Qu'ils soient remerciés de leur sportivité !

Notre gratitude va aussi aux membres du jury qui se sont parfaitement acquittés de leur délicate mission.

Apimondia 1995 – Lausanne

Pourquoi donc parler d'Apimondia 95 – Lausanne dans une rétrospective de la Fédération valaisanne d'apiculture ? Tout simplement parce que la FVA y a participé très activement, et cela de plusieurs façons.

Nous avons d'abord, avec nos collègues apiculteurs du Haut-Valais, tenu un stand lors du Congrès Apimondia à Lausanne. Sans beaucoup nous tromper, nous pouvons dire que ce stand a connu un énorme succès. Combien de liens d'amitié, de contacts n'ont-ils pas été établis autour de nos tables de bistro ? Combien d'idées n'ont-elles pas été échangées entre participants de tous pays ? Il nous est impossible de le dire exactement, mais nous pouvons être certains que chacun est reparti de notre stand en ayant dans son cœur un peu de notre Valais, que nous avons fait connaître grâce à une variété infinie de délicieux vins provenant des coteaux allant de Martigny à Visperterminen. Un grand merci à tous nos donateurs qui nous ont permis d'offrir une palette d'excellents crus du Vieux-Pays !

Je tiens aussi à remercier tous nos collègues qui se sont occupés de recevoir au mieux les participants aux différentes sorties du jeudi. Les échos qui nous sont parvenus de cette journée ont été très positifs et élogieux pour tous les organisateurs. Nos stations de fécon-



dation ont été particulièrement appréciées, au point que le responsable de Tovassières, **M. Edmond BERTHOUD**, s'est même vu décerner une distinction par le président des éleveurs allemands !

A vous toutes et tous qui, par votre engagement, avez pris part à la réussite du congrès, un grand merci !

Que 1996 vous soit propice, que cette nouvelle année vous apporte joie et bonheur au contact de vos abeilles !

Janvier 1996

François Juillard
président de la Fédération valaisanne
d'apiculture

Chapitre 20 : Miel, mélasse

Section 1 : Miel

Art. 202 Définition

¹ Le miel est la substance sucrée produite par les abeilles à partir du nectar des fleurs et du miellat ou d'autres sécrétions sucrées provenant de parties végétales vivantes, qu'elles butinent, combinent avec des matières spécifiques propres, transforment dans leur organisme, emmagasinent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche.

² Le miel peut être fluide, épais ou cristallisé.

Art. 203 Exigences minimales et caractéristiques de composition

¹ Le miel peut présenter une teneur en eau de 21 pour cent masse au maximum, le miel de bruyère (*Calluna*) et le miel de trèfle (*Trifolium sp.*) de 23 pour cent masse au maximum.

² Le miel ne doit pas avoir été surchauffé. La diastase et la teneur en hydroxyméthylfurfural du miel sont les critères de surchauffage. Les exigences sont fixées au chapitre 23A « Miel » (édition 1995) du Manuel suisse des denrées alimentaires ¹⁾.

Art. 204 Dénomination spécifique

¹ Les dénominations spécifiques mentionnées ci-après peuvent être utilisées au lieu de la dénomination spécifique « miel » :

- a) miel de nectar : pour le miel provenant principalement de nectars de fleurs ;
- b) miel de miellat : pour le miel provenant principalement de sécrétions de parties vivantes des plantes ou de sécrétions se trouvant sur elles ;
- c) miel en rayons : pour le miel emmagasiné par les abeilles dans les alvéoles operculées de rayons nouvellement construits, ne contenant pas de couvain, et vendu en rayons entiers ou non ;
- d) miel avec morceaux de rayons : pour le miel qui contient un ou plusieurs morceaux de miel en rayons ;
- e) miel égoutté : pour le miel obtenu par égouttage des rayons désoperculés ne contenant pas de couvain ;
- f) miel centrifugé : pour le miel obtenu par centrifugation des rayons désoperculés ne contenant pas de couvain ;
- g) miel pressé : pour le miel obtenu par pressage des rayons ne contenant pas de couvain, sans chauffage ou avec chauffage modéré.

² Le miel en rayons et le miel avec morceaux de rayons doivent être désignés comme tels.

³ Le miel présentant un goût ou une odeur étrangers, qui a commencé à fermenter ou à être effervescent, ou qui a été chauffé excessivement, doit être désigné comme « miel de pâtisserie » ou « miel industriel ».

⁴ La dénomination spécifique, excepté pour le miel de pâtisserie et le miel industriel, peut être complétée :

- a) par l'indication de l'origine florale ou végétale, si le miel provient principalement de l'origine indiquée et s'il en possède les caractéristiques organoleptiques, physico-chimiques et microscopiques ;
- b) par un nom régional, territorial ou topographique, si le miel provient de l'origine indiquée.

¹⁾ Non publié au RO ; on peut l'obtenir à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

Société romande d'apiculture

Prix indicatifs du miel contrôlé

Miel conditionné en pot de verre et étiqueté
Prix net au consommateur

1 kg	1/2 kg
Fr. 20.-	11.-

L'emballage calculé au prix coûtant est compris dans le prix indiqué. En fonction de la production, des adaptations de prix (vers le haut ou le bas) sont possibles et sont tributaires de l'origine, de l'abondance ou non d'un type de miel.

